

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 23 juin 2022
Rapporteur :
Madame Laurence VIGNON

N° 30

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 29/06/2022
- la transmission au contrôle de légalité le : 28/06/2022
(accusé de réception du 28/06/2022)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Subventions de haut niveau collectif saison 2022-2023

Dans le cadre de sa politique de développement sportif, la ville de Quimper a mis en place un dispositif de soutien financier aux associations sportives de haut niveau ou de bon niveau. L'enveloppe globale allouée s'élève à 484 200 €.

Au vu des bilans réalisés à l'issue de la saison 2021/2022 et des perspectives pour la saison 2022/2023, il est proposé au conseil municipal d'accorder les subventions suivantes pour la première partie de la saison 2022/2023 afin de soutenir les associations dans la réalisation de leurs projets (*Compte 414-6574-711*).

▶ UJAP Quimper 29 (Basket Pro B masculine) 60 % de la saison 2022/2023 (total : 422 000 €) - versement n°1 : 253 200 € - versement n°2 : 168 800 €	253 200 €
▶ Quimper Volley 29 Elite (Division Elite Féminine) 60 % de la saison 2022/2023 (total : 340 000 €) - versement n°1 : 204 000 € - versement n°2 : 136 000 €	204 000 €
▶ Quimper Cornouaille Tennis de Table (Pro B Féminine) 60 % de de la saison 2022/2023 (total : 45 000 €) - versement n°1 : 27 000 € - versement n°2 : 18 000 €	27 000 €

Après avoir délibéré, madame Marie-Pierre JEAN-JACQUES ne prenant part ni aux délibérations ni au vote, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1 - d'accorder aux associations les subventions précisées ci-dessus ;

2 - d'autoriser madame la maire à signer les conventions avec les associations Les Béliers de Kemper (UJAP Quimper 29 SASP), Quimper Volley 29, Quimper Cornouaille Tennis de Table.